

RÈGLEMENT DE JEU

"Jeu concours — podcast ADN D'ATHLÈTE"

Du 07/09/2025 Au 07/12/2025

Dans le cadre de ce Jeu, DECATHLON souhaite particulièrement attirer l'attention sur les éléments suivants (et sous réserve des stipulations du présent règlement) :

- la participation au Jeu est gratuite sans obligation d'achat
- les participant•es s'engagent à avoir écouté au moins un épisode complet de la série "Jimmy Gressier" du podcast "ADN D'ATHLÈTE"
- les participant•es doivent répondre à l'intégralité de l'enquête
- les participant•es doivent fournir une adresse email pour être recontacté•e
- une participation par auditeur•ice du podcast

Article 1 : Objet

Du 07/09/2025 à 4h au 07/12/2025 23h59, la société DECATHLON SE, située au 4 Boulevard DE MONS, 59650 Villeneuve d'Ascq, numéro de SIRET 30613890001294 (ci-après désignée « DECATHLON ») organise un Jeu (ci-après le "Jeu") gratuit sans obligation d'achat, dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement ») dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Article 2 : Modalités du Jeu

Article 2.1 : Restrictions à la participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans minimum à la date de sa participation, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés des sociétés du groupe Decathlon.

Seules les personnes agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation sont autorisées à participer.

Chaque Participant•e ne peut participer qu'une seule fois au Jeu.

Article 2.2 : Participation au Jeu

Pour participer à ce Jeu, il suffit de :

- Se rendre sur une plateforme de podcasts diffusant le podcast "ADN d'athlète"

(Spotify, Apple podcast, Deezer, Castbox, Podcast addict...);

- Écouter au moins un épisode complet de la série "Jimmy Gressier" du podcast "ADN D'ATHLÈTE" ;
- Répondre à l'intégralité du questionnaire dont le lien est disponible en description de la chaîne ou des épisodes ;
- Fournir une adresse e-mail pour être recontacté•e si vous êtes tiré•e au sort.

Toute personne ayant participé au Jeu conformément au présent règlement sera qualifiée de "Participant•e" au sein du Règlement.

Article 3 : Détermination des gagnants :

1 gagnant•e sera désigné•e par tirage au sort (ci-après désignés collectivement "Gagnants" ou individuellement "Gagnant").

Le ou la gagnant•e remportera donc l'un des Lots décrits ci-après.

Article 4 : Lots

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après le(s) "Lot(s)") :

- Une paire de chaussures de Running avec plaque Carbone Homme- Kiprun KD900X.2 Vert Violet d'une valeur de 99,99€

ou

- Une paire de chaussures de running avec plaque Carbone Femme - Kiprun KD900X.2 Vert Violet d'une valeur de 129,99€

Chaque Gagnant•e remportera ainsi un (1) Lot, tel que détaillé ci-dessus.

Le Lot sera attribué dans les conditions détaillées au sein du Règlement.

Article 5 : Information des Gagnants

Le ou la Gagnant•e sera informé•e par e-mail à l'issue du tirage au sort au plus tard le 15/12/2025.

Article 6 : Remise des Lots

Afin de garantir le bon déroulement du retrait des Lots, le ou la Gagnant•e devra adresser à DECATHLON plusieurs informations telles que, sans que cette liste ne soit exhaustive : son nom, son prénom, son adresse postale, ses coordonnées téléphoniques, le lot et la pointure choisis.

Le ou la Gagnant•e sera ainsi informée par mail de son gain et devra donner les informations susmentionnées à DECATHLON dans un délai de 8 jours afin de recevoir son Lot.

DECATHLON se réserve le droit de ne pas attribuer ou de réattribuer le Lot par la voie d'un tirage au sort en cas de triche, ou si le ou la Gagnant•e n'a pas envoyé les

informations nécessaires à DECATHLON dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi du mail annonçant au gagnant le résultat du tirage au sort.

Le Lot sera envoyé à l'adresse postale communiquée par le ou la Gagnant•e après qu'il ou elle ait indiqué à DECATHLON les informations nécessaires pour organiser cet envoi.

Il est entendu par le Gagnant•e que les lots ne pourront ni être échangés contre un autre produit, ni contre leur valeur en espèces.

La valeur indiquée pour le Lot correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 : Responsabilité

7.1. La responsabilité de DECATHLON ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. DECATHLON se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du présent Règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version qui entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout•e Participant•e sera réputé•e l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout•e Participant•e refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

7.2. DECATHLON pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du ou de la Gagnant•es. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un•e Participant•e de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes.

Toute fraude entraîne l'élimination du ou de la Participant•e.

DECATHLON se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un•e fraudeur•euse, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

DECATHLON se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participant•es du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, DECATHLON ne saurait en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet

- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier électronique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que DECATHLON ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à ses sites internet. Il appartient à tout Participant•e de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites internet et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.4 De manière générale, DECATHLON se réserve le droit d'invalider la participation au Jeu ou le gain, sans avertissement préalable, de tout Participant•e ne respectant pas le présent règlement.

Article 8 : Communication du règlement

Le présent règlement est librement accessible et téléchargeable depuis la page dédiée au Jeu sur le site <https://conseilspport.decathlon.fr/>.

Article 9 : Service Client

Vous avez une question ou vous souhaitez nous faire part d'une réclamation éventuelle ? Le Service Clients DECATHLON est à votre écoute :

Par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.

Par internet : via l'adresse email podcast.contact@decathlon.com

Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon SE – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Article 10 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le consommateur a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON.

Le consommateur ayant participé au Jeu Concours peut donc adresser une réclamation à CM2C :

- par voie électronique www.cm2c.net , en renseignant le numéro SIRET suivant : 50056940503239,

ou

- par voie postale : CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige avec DECATHLON. Le délai dans lequel le consommateur peut saisir le médiateur est de 12 mois à partir de la date de la réclamation écrite faite à DECATHLON.

Article 11 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation au Jeu

Dans le cadre du Jeu organisé par le programme de fidélité Decathlon, le ou la Participant•e peut être amené•e à communiquer certaines données personnelles que le DECATHLON aura besoin de traiter pour avertir le ou la Participant•e en cas de gain. La participation au Jeu n'entraîne aucune prise de décision — relative aux données à caractère personnel — entièrement automatisée de DECATHLON. Les données personnelles du ou de la Participant•e restent à l'intérieur de l'UE, où DECATHLON met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SE, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le ou la Participant•e peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le ou la Participant•e peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com. Le ou la Participant•e peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.fr et sur la page données personnelles.

Article 11.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si le ou la Participant•e venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les Participants à DECATHLON sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des client•es sont destinées à l'équipe de votre magasin, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des client•es. DECATHLON met tout en œuvre pour protéger les données personnelles des client•es en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 12 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.